



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **29**
 Nombre de votants : **37**
 Date de convocation : **21/09/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 27 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION MINIBUS PIJ

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, RAYNAL, FERRER, MAURY (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
 P.MAURAN (Montauriol) à R.OLIVE
 R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
 A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à S.RAYNAL
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160927-80-16Minibus-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2016

Publié ou Notifié

le

Absents:

DOUTRES Alain (Caixas)

Le Procès-verbal de la séance du 30 Juin 2016 a été adopté avec observations.

Monsieur Jean-Claude BERNADAC est élu secrétaire de séance.

CONVENTION MISE A DISPOSITION AU SERVICE P.I.J DU MINIBUS DU FOOTBALL CLUB DE THUIR

Le Président **RAPPELLE** l'activité assurée par les 2 sites Points Jeunes et le Point Informations Jeunesse, sur l'ensemble du territoire intercommunal et au-delà ;

Il **INFORME** l'Assemblée de la nécessité de véhicules adaptés aux transports des jeunes, afin d'assurer la fréquentation et les déplacements sur les activités proposées par le service Jeunesse ;

Il **INFORME** l'Assemblée de la possibilité offerte à la Communauté de conventionner avec l'association FootBall Club de THUIR, afin d'utiliser ponctuellement le minibus dont elle est propriétaire, en complément de celui de la Communauté.

Il **PROPOSE** à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition telle que modèle annexé, étant précisé qu'un état des lieux complet -Carrosserie et Mécanique- sera rempli en présence du Président de l'Association.

Il **PRECISE que** le remboursement des frais est fixé forfaitairement à 350€TTC par semaine de mise à disposition, du lundi au samedi.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Et après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition du véhicule minibus immatriculés BW 488 HP avec l'Association Football Club de THUIR, pour l'usage strictement défini dans la convention dont un modèle est annexé.

FIXE le mode de remboursement des frais de façon forfaitaire, à hauteur de 350€TTC/semaine du lundi au samedi.

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160927-80-16Minibus-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2016